

Province de Québec MRC du Val-Saint-François Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que lors d'une séance tenue le 3 mars 2025, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 612 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 446 visant à modifier les dispositions règlementaires en lien avec la garde d'animaux de ferme en zone blanche, les résidences deux générations et la modification des normes sur les pavillons secondaires ».

Ce second projet de règlement a pour objet les modifications suivantes :

- Permettre la garde d'animaux de ferme en zone blanche sous certaines conditions;
- Ajouter des dispositions relatives aux résidences deux générations ;
- Ajouter des dispositions en lien avec les pavillons secondaires.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande concernant ces dispositions peut provenir de l'ensemble du territoire. Elle vise à ce que le règlement contenant une telle disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau municipal au plus tard le 31 mars 2025;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 292 chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 13 mars 2025.

Martin Lessard